

LETTRE
de la
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST

PROCHAINE SÉANCE MENSUELLE


Exceptionnellement, la prochaine séance mensuelle aura lieu non un mercredi, mais un **vendredi, le 7 juin à 17h30**, à la **Médiathèque François-Mitterrand**. **Pierre MICHON** donnera une communication intitulée **Une ténébreuse affaire de 1923 : Émile Buloz, préfet de la Vienne, et le vol des archives vendômoises**.

UN NOUVEAU NUMÉRO DE LA REVUE HISTORIQUE DU CENTRE-OUEST EST PARU

**La vie quotidienne dans les villes
du Centre-Ouest à la fin du Moyen Âge.**
 Au fil des textes

Robert FAVREAU a eu la générosité de mettre à la disposition des lecteurs les résultats de plus de 60 ans de fréquentation des archives. Archives de toute nature, dont la majorité n'est pas éditée (ou mal éditée) : dépôts nationaux, départementaux, communaux, seigneuriaux, copies par des érudits avant disparition... Autrement dit une mine, aux apports parfois inattendus : c'est au détour d'une action en justice contre un encherissement injustifié qu'on trouve la seule mention existante de la représentation d'un jeu de la Passion en 1448 à Bressuire; c'est par le récit du voyage d'une princesse qu'on est assuré que le « chariot branlant », premier chariot de voyage à suspension, apparaît bien plus tôt qu'on ne le pensait...
 La matière, kaléidoscopique, établie sur plus de 1500 références, était difficile à organiser. Elle a été rassemblée par l'auteur de façon à proposer un tableau non anecdotique mais toujours vivant, coloré et complet de La vie quotidienne dans les grandes ou petites villes de l'Aquitaine du nord entre xv^e et début du xv^e siècle.



Ce numéro comporte aussi la rubrique *Vie de la Société*.



REVUE HISTORIQUE DU CENTRE-OUEST

REVUE HISTORIQUE DU CENTRE-OUEST

**La vie quotidienne dans
les villes du Centre-Ouest
à la fin du Moyen Âge.**
 Au fil des textes

ISSN : 1767-6320
Prix : 20 €

Tome XVI
2^e semestre
2017

Tome XVI
2^e semestre 2017

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST

N'hésitez pas à faire connaître cet ouvrage de Robert Favreau sur « La vie quotidienne dans les villes du Centre-Ouest à la fin du Moyen Âge » autour de vous. Vous pouvez par exemple acheter ce livre au prix sociétaire (14 € au lieu de 20 €) et l'offrir aux non abonnés !

RÉSUMÉS

AVRIL

Emmanuel ARAGUAS

Les bien nommés (?) rôles d'Oléron

S'il n'y a jamais eu à proprement parler de loi commune de la mer, les règles de résolution des conflits maritimes admises au Moyen Âge jusqu'à l'âge classique dans l'espace ouvert de l'Atlantique-ouest à la mer du nord eurent toutefois les mêmes sources en partage.

En effet, le corpus fondamental du « droit maritime » océanique provenait, pour l'essentiel, d'un recueil de principes dégagés de la pratique maritime, la *copie de la carte d'Oléron des Jugements de la Mer*, mieux connue sous le nom usuel de *rôles d'Oléron*, transmis sous diverses formes par les manuscrits du XV^e siècle qui les annexèrent à la *Très Ancienne Coutume de Bretagne* (en tant que *Constitutions d'Oléron*).

Ce succès inédit n'a pu avoir lieu qu'en raison de l'inversion préalable du rapport de forces entre les dynasties Plantagenêt et capétiennes, provoquée d'une part par l'union personnelle du duché d'Aquitaine apporté en dot par Aliénor, reine de France répudiée par Louis VII de retour de croisade, au jeune maître de l'Anjou, du Maine et du duché de Normandie, Henri Plantagenêt, qu'elle épousa en secondes noces en 1152 ; d'autre part par le sacre de ce dernier comme roi d'Angleterre en 1154, privant dramatiquement le roi de France de tout accès direct à la façade atlantique et lui barrant en même temps la Manche.

Mal connus sinon méconnus, ces fameux *rôles d'Oléron* recèlent bien des mystères.

Ce que l'on sait, c'est qu'ils furent rédigés en langue vulgaire uniquement, qu'ils connurent un succès inédit (dont aucune des coutumes du groupe territorial de l'ouest français n'a joui), et ce avec suffisamment d'autorité pour être littéralement « adoptés » dans les législations maritimes des plus grandes nations navigantes du Moyen Âge : l'Angleterre (outre l'Écosse) et la France (pour sa façade océanique) à la suite de l'Espagne (après que Alfonso X « le sage », roi de Castille mort à Séville en 1284, a promulgué les *Siete Partidas*).

En ce qui nous concerne, nous nous posons à travers ces lignes la question de « l'ancrage » de ces bonnes pratiques maritimes sur l'île d'Oléron : autrement dit, sans oser ici et maintenant paraphraser Jean Yver mais en nous inscrivant résolument dans son approche systémique, les *rôles d'Oléron* ont-ils un *caractère*, un for oléronais ? Plus simplement, méritent-ils leur nom ?

Oléron l'aquitaine pouvait-elle produire ses *rôles* ? Certainement. Le pouvait-elle seule ?

Historiquement, les coutumes commencèrent à être fixées par écrit et finirent de l'être en France entre le XV^e et le XVI^e siècle, la Normandie tenant dans cette évolution une place doublement à part, qu'elle eut dès l'origine puisque sa coutume fut précocement cristallisée en sa version primitive, autour de 1200, et qu'elle fut la plus tardive à se trouver réformée en 1583.

Notre intuition est qu'à l'occasion de la fixation par écrit des *Jugements de la Mer*, certaines règles touchant: a) à la navigation, à l'organisation du bord, aux périls et aux manœuvres ; et b) aux pouvoirs, à la discipline, ou à certaines dispositions ancestrales de police de bord et d'autres consignes impératives, ont tout à fait pu se trouver happées par un effet d'entraînement, un vaste mouvement de fixation générale des pratiques maritimes.

Or, à qui auraient profité ce mouvement d'ensemble, ces « assises de la mer », sinon aux maîtres de barque ?

Avançons à peine pour mieux dévoiler notre réflexion : les *rôles d'Oléron* pourraient-ils représenter une preuve inespérée de la fixation de certaines anciennes coutumes nautiques ?

Juridiquement, nous pensons ainsi nous trouver en présence d'un véritable coutumier maritime, compilation des lois de la mer édictant des mesures correctrices concernant les règles de police de bord, instaurant des barèmes répressifs dans une conception tarifée de la justice retenue et administrée par le chef du groupe, maître de barque, dépositaire désigné de la règle de droit.

Dès lors, les *Jugements de la Mer* furent-ils une « charte des libertés » pour la mer ? Pour le découvrir, si nous cherchons à comprendre la teneur des préceptes qui unissent à jamais cette compilation originale dans un littoral en partage que furent les *Jugements de la Mer*, apparus entre la seconde moitié du XII^e et la première moitié du XIII^e siècle, à l'île d'Oléron, il est indispensable de les « aborder » comme un phénomène culturel et technique provoqué par l'essor inédit du commerce atlantique, destiné à sécuriser la périlleuse aventure maritime durant la phase culminante d'expansion de l'espace Plantagenêt.

MAI

Marie-Claude ALBERT

Lettres de femmes, regards sur la guerre (1914-1918)

L'auteure situe son étude dans le cadre des travaux du groupe de recherche du Centre châtelleraudais d'histoire et d'archives (CCHA). Le corpus de lettres analysées (8 fonds) est localisé dans l'arrondissement de Châtelleraud tel qu'il était défini en 1914, soit 50 communes rurales autour de la ville.

L'auteure a souligné l'importance de lever le voile sur un angle mort de l'histoire de la Première Guerre mondiale : la perception du conflit par les femmes à travers leur correspondance, les « mots des femmes » pour reprendre une expression de Mona Ozouf. Elle a également insisté sur la difficulté majeure à retrouver et réunir cette correspondance envoyée sur le front par les femmes : des fonds souvent incomplets voire disparus, surtout quand le soldat destinataire a été tué. Toutefois, deux fonds intacts ont été présentés : celui d'une marraine de guerre à son filleul, et celui de l'épouse d'un soldat, hélas tué dès le début, mais qui a su préserver les lettres et les faire rapatrier à la famille.

L'auteure s'est ensuite attachée à présenter la forme matérielle de cette correspondance tout en soulignant l'abondance (parfois deux lettres quotidiennes). Elle la définit comme un objet spécifique, en raison de la variété des supports (papier, cartes postales de série, cartes personnalisées, peu de cartes officielles des armées), de la qualité de l'écriture quel que soit le niveau socio-culturel de l'émettrice, et ce, malgré le manque de papier et la censure postale que nombre de femmes parviennent à déjouer.

Il est ensuite question de la triple fonction de cette correspondance féminine. Il s'agit d'abord d'assurer le quotidien du soldat, les lettres accompagnant souvent l'envoi d'un colis ou d'un mandat. Il faut aussi soutenir le moral du combattant et communiquer des nouvelles de la vie au pays, non seulement des travaux agricoles ou du commerce, mais aussi des nouvelles des soldats du village et même du front : les femmes se tiennent informées et transmettent à leur soldat.

L'un des points les plus intéressants réside dans la part d'intime et de sensible que traduisent implicitement ces lettres. L'auteure a pu percevoir le passage de la résignation à l'inquiétude, voire l'angoisse, face à un avenir que la marraine de guerre désigne comme « un voile qu'il ne faut pas soulever par crainte de l'inconnu » [lettre du 1^{er} mai 1917]. Il est également possible de déceler de l'espoir, celui de la permission, de fêter Noël en famille, sans compter celui de ce que nombre de femmes nomment « le grand retour ». L'auteure montre la force de l'expression du sentiment amoureux quand la lettre demeure le seul lien intime permanent à l'intérieur du couple, s'intéressant particulièrement à l'évolution des sentiments de cette marraine de guerre chez laquelle le devoir se mue en affection, puis en véritable amour. Cette

analyse de l'intime trouve son point d'orgue dans le ressenti féminin face à la mort, un point étudié à l'appui d'un fonds exceptionnel de lettres d'une mère qui, face à la mort de deux de ses fils, fait preuve d'une étonnante abnégation patriotique.

La question essentielle des représentations féminines du conflit clôture la conférence. L'auteure démontre comment le patriotisme et la foi dans la victoire des débuts se teintent à partir de 1915 d'un regard de plus en plus critique, sur la violence, l'armée, les chefs, y compris chez les esprits les plus disciplinés des milieux sociaux aisés. S'il est un fil conducteur qui traverse toute cette correspondance du début à la fin de la guerre, par-delà les différences sociologiques, c'est l'espoir de cette « paix chérie ».

La conclusion met en évidence l'importance d'une telle analyse pour traduire l'évolution de l'état d'esprit de l'arrière, la grande similitude des perceptions et des sentiments quel que soit le statut social de l'émettrice, et l'émergence de nouveaux comportements féminins, notamment la capacité à s'informer, à développer un esprit critique et à préserver une lucidité exceptionnelle. Et l'auteure d'affirmer que les femmes n'ont pas seulement écrit en guerre, mais qu'elles ont écrit la guerre.

PATRIMOINE EN LIGNE

ALCA. Le document du mois : [L'oiseau d'orage](#), de Marcelle Tinayre

Archives départementales des Deux-Sèvres. Le document du mois : [Madame de Maintenon. Retour aux sources](#)

AGENDA

Expositions

Rochefort. Musée Hèbre

Claude Margat - Peintures

Du 15 juin au 16 novembre

Thouars. Centre régional Résistance et Liberté

Communiquer pour résister

Jusqu'au 30 septembre

Conférences

Poitiers. CESCO

La cathédrale de Poitiers : le portail Saint-Thomas, par Gabrielle Schmid

4 juin 2019, à 12h

Poitiers. Musée Sainte-Croix

Les Dames de Naintré, par Coralie Garcia Bay

16 juin 2019, à 15h

Visites

Poitiers. *Hypogée des Dunes*

14, 15 et 16 juin : visites commentées à 11h, 14h30 et 16h

Réservation obligatoire au 05 49 30 20 64 (à partir du 3 juin)

Le conseil d'administration de la SAO vous souhaite un excellent été et vous donne rendez-vous pour les journées du patrimoine. Samedi 21 septembre à 17h30, Jean Hiernard, Robert Favreau, Fabrice Vigier et Didier Veillon

participeront à une table-ronde sur le thème « Poitiers, capitale de province de l'Antiquité à 2015 ».